

## Situation des centres associés à l'INRAP

Note à l'attention de Monsieur le Directeur général de l'Enseignement et de la recherche

### I - LE C.E.M.P.A.M.A. de FOUESNANT

#### 1 - Les origines

En Septembre 1966, M. Robert Tessier, professeur d'Éducation Physique et Sportive, est chargé de mettre en place à Fouesnant un centre d'activités de plein air, au service de l'enseignement agricole.

Le lycée agricole de Quimper-Bréhoulou sert de structure d'appui en attendant l'acquisition d'un terrain pour implanter le centre.

Par cooptation une équipe se constitue, des moyens matériels importants sont attribués afin d'assurer des stages d'étude du milieu marin, avec pratique du nautisme. M. Tessier est chargé des fonctions de Directeur par une lettre du Chef de Service de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle agricoles du 27 Juin 1972. Le centre est administrativement un C.F.P.A. annexé au Lycée Agricole de Quimper.

En 1973, il est décidé de faire évoluer le statut du centre qui s'installe en septembre dans des locaux nouvellement acquis à Beg-Meil. De mars 1968 à Juin 1973, il y a eu 76 stages auxquels ont participé 200 enseignants, 400 étudiants et 1400 élèves des lycées et collèges. En outre, des stages d'initiation à la croisière et à la découverte côtière ont lieu en juillet et août.

#### 2 - La situation de 1974 à 1984

Un décret du 13 Février 1974 donne au centre l'autonomie financière. Par une note du Chef de Service de l'Enseignement et de la Formation Continue en date du 22 Février 1974, sont précisées les missions et l'organisation administrative du C.E.M.P.A.M.A.

Il convient de citer en détail ce texte qui va être appliqué durant dix ans et n'a pas encore été officiellement modifié.

##### *Missions du C.E.M.P.A.M.A*

\* Poursuivre la recherche appliquée dans le domaine de la méthodologie de l'étude du milieu. Faire en sorte que cette innovation pédagogique demeure applicable au niveau des établissements.

\* Relier l'étude du milieu aux actions de développement en faveur de celui-ci, étendre le champ d'action au milieu agricole environnant.

\* Développer les formes pluridisciplinaires des actions pédagogiques sous tous leurs rapports, tant à travers la composition et l'attitude pédagogique de l'encadrement que dans la démarche demandée aux stagiaires.

\* Rechercher les voies d'interpénétration entre les actions menées au bénéfice de l'enseignement supérieur et de l'enseignement technique.

\* Assurer le plein emploi des installations acquises à Beg Meil.

Le centre est sous la tutelle administrative et financière de l'Inspection Régionale d'Agronomie de Bretagne.

Il est sous la « tutelle pédagogique » de l'I.N.R.A.P. de Dijon pour l'ensemble de ses missions.

Une décision du 8 Avril 1975 du Chef de Service de l'Enseignement et de la Formation continue concernant la gestion des personnels et des crédits des centres d'étude du milieu de Florac et de Fouesnant précise que :

1°) Dans chaque centre, l'ensemble du personnel (enseignant et non-enseignant) est placé sous l'autorité du Directeur du centre et rattaché à l'I.N.R.A.P.

En conséquence :

- toute demande de modification de structures et de dotations de personnels est présentée par le Directeur de l'I.N.R.A.P.

- la notation du personnel des centres est effectuée dans les mêmes conditions que celle des personnels de l'I.N.R.A.P. et proposée, en ce qui concerne le personnel enseignant, au Chef de Service par le Directeur de l'Institut.

- les états de vacances sont adressés par les Directeurs des centres au Directeur de l'I.N.R.A.P. qui [...] les envoie à l'I.G.A. de la circonscription concernée pour liquidation [...].

2°) Les crédits d'investissements demandés par les Centres sont affectés directement aux D.D.A. sur propositions motivées du Directeur de l'I.N.R.A.P.

A partir de 1978, le centre assure la mise en route de formations aquacoles, dans le cadre de la formation professionnelle des adultes, puis en formation initiale (B.T.) en association avec le lycée agricole de Quimper-Bréhoulou. En 1983-1984 et 1984-1985, la formation au B.T. est « expérimentale ».

A partir de 1981-1982, les stages d'étude du milieu sont moins nombreux, les demandes des établissements se raréfiant.

#### 3 - Situation actuelle.

En 1985, la mise en oeuvre de la décentralisation déplace une partie des responsabilités de formation

des établissements nationaux vers les structures régionales.

Par ailleurs, le C.E.M.P.A.M.A. est classé établissement public national.

L'évolution des activités du centre se poursuit avec une part importante consacrée à la formation :

\* formation initiale :

- participation aux modules du B.T.A. aquacole du lycée agricole de Quimper-Bréhoulou.

- accueil des classes pour des séquences d'étude de milieu aquatique (rivière, étang), subaquatique et littoral :

\* formation continue :

- stage préparatoire à l'installation 40h

- stage formation complémentaire aquaculture 240h

- mise en route à la rentrée 1986 du B.P.A. Productions aquacoles.

Les activités correspondant aux missions de l'I.N.R.A.P. sont :

a) Stages de formation d'enseignants :

- Réalisation en 1985-1986 de 2 stages pour 14 enseignants, en 1987 sont prévus 7 stages offrant 150 places.

Ces stages concernent des disciplines non représentées à Dijon : E.P.S., Histoire et Géographie. Économie et s'appuient sur les acquis de l'équipe dans le domaine de l'étude du milieu et de la lecture du paysage.

b) Recherches et expérimentations :

- stages et séquences hors établissements (B.T.A.),

- approche disciplinaire : E.P.S. et biologie.

Il apparaît nettement qu'existe une forte concurrence entre les activités correspondant aux missions de l'I.N.R.A.P. et les actions de formation professionnelle initiale et continue. Cette concurrence concerne au premier chef l'emploi du temps des enseignants mais également l'utilisation des locaux.

Par ailleurs, le manque de personnel de secrétariat freine sérieusement les échanges et publications indispensables à une équipe I.N.R.A.P.

4 - Propositions d'évolution.

Les propositions suivantes partent du principe qu'il est indispensable de favoriser le développement des deux types d'activités : formations dans le secteur aquacole d'une part, recherches, expérimentations et formation des personnels de l'enseignement agricole d'autre part.

Il s'agit également de valoriser les sérieuses compétences des personnels en place :

Création à partir du C.E.M.P.A.M.A. de deux institutions :

- un C.F.P.P.A. rattaché au Lycée agricole de Quimper-Bréhoulou,

- une « antenne » de l'I.N.R.A.P.

\* Le C.F.P.P.A. assure l'ensemble des formations adultes, il bénéficie par convention de l'appui de l'I.N.R.A.P. pour la mise en place de formations nouvelles.

\* Les locaux. Compte tenu de la nature des actions de l'I.N.R.A.P. et de la nécessité des relations régulières avec les établissements de formation (E.P.L.), l'implantation à Beg Meil dans des locaux insuffisants et mal adaptés de l'antenne ne paraît pas la plus pertinente. Une installation dans un centre universitaire (Rennes ou Nantes) permettrait de bénéficier d'un environnement scientifique de haut niveau et de meilleures conditions de déplacements. L'utilisation des locaux de Beg Meil par le C.F.P.P.A. et/ou un centre de séjour mérite examen.

\* Les personnels. Ils pourraient opter pour leur affectation au C.F.P.P.A. ou à l'antenne I.N.R.A.P. Dans ce cas, ils deviendraient personnels I.N.R.A.P.

## II - LE C.E.P. de FLORAC

### 1 - Les origines

Par arrêté du Ministre de l'Agriculture en date du 31 octobre 1969, le C.F.P.A. féminin de Florac a remplacé l'École ménagère agricole de la Lozère qui avait été ouverte en 1960.

En 1970, il est décidé d'utiliser le C.F.P.A.J. à des fins d'expérimentation pédagogique sous l'égide de l'I.N.R.A.P. Deux professeurs de lycée agricole sont chargés de mission par l'I.N.R.A.P. afin d'organiser « des stages de rencontres en activités de plein air et d'étude des milieux naturels » au profit des professeurs et des élèves de l'enseignement agricole public.

A la rentrée de 1970, une équipe permanente chargée de conduire ces stages est mise en place, elle est composée d'agents affectés à l'I.N.R.A.P. ou mis à sa disposition.

En 1970-1971, les activités assurées à Florac sont de trois types :

\* Formation de jeunes filles dans un cycle conduisant au B.A.A.

\* Formation professionnelle de moniteurs-gardes pour le Parc national des Cévennes

\* Expérimentation pédagogique : organisation de stages pour des établissements d'enseignement

supérieur, de T.S., de cycle long et court. En particulier, plusieurs stages devront permettre de définir « une pédagogie nouvelle en cycle court, basée sur l'étude concrète du milieu ».

En 1971-1972, il est mis fin au recrutement de « jeunes » et un cycle de formation pour adultes, au titre de la promotion sociale agricole est créé.

## 2 - La situation de 1972 à 1984.

Le 2 juin 1971, une réunion présidée par le Chef du Service de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle agricole permet de préciser le rôle et l'organisation du Centre.

Le « Centre de recherche et d'applications pédagogiques » de Florac verra ses moyens renforcés. « Il doit dorénavant prendre place dans une certaine doctrine pour que la rénovation pédagogique qu'il a entreprise puisse être exploitable et généralisée, dans la mesure du possible, au bénéfice de l'Enseignement Technique Agricole.

La coordination de cette action de recherche doit être assurée par l'I.N.R.A.P. »

La structure est celle d'un C.F.P.A., Centre de Formation professionnelle agricole. Il fonctionne en régie avec une association de gestion.

Le C.F.P.A. assure des stages I.N.R.A.P., la formation des agriculteurs de la région, la formation des moniteurs-gardes du Parc national des Cévennes. Les responsables du Centre doivent poursuivre l'action de développement au bénéfice de la Lozère.

La dotation en personnel est divisée en deux :

\* celle du C.F.P.A., dont le directeur est nommé sur proposition du Directeur de l'I.N.R.A.P. (8 postes)

\* celle du « centre expérimental » dont les postes budgétaires « relèvent de l'I.N.R.A.P. au titre de l'animation pédagogique », (8 postes), les 3 maîtres auxiliaires étant affectés pour ordre au lycée agricole de Dijon-Quetigny. « Le responsable de l'équipe du centre expérimental sera désigné dans les conditions fixées par le Directeur de l'I.N.R.A.P. Il sera le correspondant permanent du Directeur du C.F.P.A. pour l'application de la convention d'échanges de services, et du directeur de l'I.N.R.A.P. pour les directives à recevoir, et pour la coordination générale des stages relevant de cet organisme.

Puis, par une lettre du 7 décembre 1971, du Chef du Service de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle agricole, est approuvée une convention entre l'I.N.R.A.P. et le C.F.P.A. de Florac. Celui-ci accueille et abrite l'équipe de l'I.N.R.A.P. et son directeur assure la direction administrative de l'ensemble.

Un arrêté du 13 février 1974 dote le C.E.P. de l'autonomie financière.

En 1975, la gestion des personnels et des crédits du C.E.P. est définie par le même texte que le C.E.M.P.A.M.A.

En 1976, la situation est modifiée, par décret du 10 mai (modifié), le C.F.P.A. est rattaché au C.E.P.

En 1976, le C.E.P. se voit attribué, à titre de dotation, les bâtiments de l'ex-École ménagère agricole, en 1982, ceux de l'ancien Foyer de Progrès agricole.

Durant cette période, le C.E.P. développe ses activités en matière de stages en appui à la rénovation pédagogique de l'Enseignement Agricole. De 2 000 élèves et 200 professeurs accueillis en 1976-1977, on passe à 3 700 élèves et 400 professeurs en 1981-1982. En 1984-1985, les élèves sont 2 500 et les professeurs 800.

De 1975 à 1984, le nombre de stagiaires diminue car, à une phase où de nombreux établissements viennent au C.E.P. pour assimiler la méthodologie d'étude du milieu, succède une phase où les demandes, moins nombreuses, se diversifient.

## 3 - Situation actuelle.

Comme le C.E.M.P.A.M.A., le C.E.P. est demeuré établissement public national.

Cependant, le C.E.P. conduit actuellement des actions correspondant aux missions de l'I.N.R.A.P. :

a) stages de formation d'enseignants. Réalisation en 1985-1986 de trois stages nationaux pour 25 stagiaires. En 1987, 7 stages sont prévus offrant 120 places. Ces stages concernent l'informatique, la composition de l'image, la connaissance de l'environnement comme support et objectif pédagogiques.

b) recherches et expérimentations :

- Étude du milieu, méthodes et outils pour une pédagogie de la réussite

- Nouvelles perspectives des pédagogies liées à l'environnement offertes par la création d'images.

Les actions de formation et de recherche s'appuient sur l'expérience acquise par l'équipe du centre et sur les possibilités offertes par la région.

D'autre part, dans le cadre d'un jumelage entre le C.E.P. et la société I.B.M-France signée en juillet 1986, se développe un projet de recherche-expérimentation intitulé « image - informatique - nature » qui a donné lieu à plusieurs regroupements de travail.

Le C.E.P. apporte en outre son appui à la mise au point de formations d'adultes centrées sur des activités complémentaires à l'agriculture, telles le tourisme ou l'agro-alimentaire. Ces formations sont assurées par le C.F.P.P.A. annexé au C.E.P.

Le C.E.P. et le C.F.P.P.A. vivent en totale symbiose d'autant que le responsable du C.E.P. est aussi responsable du C.F.P.P.A.

Les activités du C.F.P.P.A., logiquement tournées prioritairement vers la région, sont un apport important aux travaux pédagogiques du C.E.P. Mais la confusion entre les missions des deux établissements constitue un handicap pour le C.E.P. Celui-ci, en effet, n'est plus lié à l'I.N.R.A.P. et n'est reconnu par les partenaires et par l'Administration Centrale, ni comme établissement de recherche, ni comme établissement d'enseignement technique.

A terme, c'est l'existence même d'une équipe I.N.R.A.P. à Florac qui est en question.

#### 4 - Propositions d'évolution

Il s'agit de favoriser le développement des actions de formations adultes assurées par le C.F.P.P.A. et correspondant aux besoins régionaux, tout en permettant le développement des recherches expérimentales et de la formation des personnels.

Le moyen proposé est de :

- rendre autonome le C.F.P.P.A.

- faire du C.E.P. une antenne I.N.R.A.P.

. Le C.F.P.P.A. est érigé en E.P.L. et doté de postes en nombre suffisant.

. Le C.E.P. est une « antenne » I.N.R.A.P. placée sous la responsabilité du directeur de l'I.N.R.A.P. Elle remplit les missions de l'I.N.R.A.P. dans les domaines qui sont précisés par le directeur de l'I.N.R.A.P. selon le programme de travail de l'Institut.

L'antenne, dont le statut juridique, doit être précisé, est dirigée par un responsable désigné, au sein de l'équipe, sur proposition du directeur de l'I.N.R.A.P.

##### \* *Les locaux*

L'insertion réussie de l'équipe du C.E.P. dans son milieu, l'ancrage de ses recherches dans le développement des zones rurales de moyenne montagne, justifie le maintien de l'antenne à Florac. L'utilisation des locaux par le C.F.P.P.A. sera examinée.

##### \* *Les personnels*

Ils pourraient opter pour leur affectation au C.F.P.P.A. ou à l'antenne I.N.R.A.P.

Dijon le 9 juillet 1987.

Michel Boulet